

Avis d'appel à manifestation d'intérêt pour la gestion du camping de Pamiers.

Une ville en plein renouvellement

La ville de Pamiers est propriétaire d'un camping municipal situé dans un site verdoyant sur la berge de l'Ariège. Elle mène une politique active pour renouveler l'attractivité du centre-ville. Elle agit sur le front du renouvellement urbain en réaménageant des îlots complets d'immeubles au centre-ville, en rénovant ses voies et ses places, en réaménageant ou en construisant ses bâtiments publics et en élaborant un nouveau plan de circulation. Elle mène une politique active d'animation culturelle commerciale et sportive. Elle s'associe pleinement à la politique touristique menée par la CCPAP, incarnée par la présence du siège de l'office du tourisme du territoire sur la place de la République, centre névralgique de la ville.

Elle souhaite que le camping de Pamiers soit partie prenante de cette dynamique, en premier lieu, par la qualité de ses prestations. Et, en second lieu, en s'associant, sous la réserve des contraintes d'exploitation, aux activités de la ville, par exemple en accueillant des intervenants extérieurs ou des groupes, et bien sûr en travaillant étroitement avec l'office du tourisme.

Le camping de Pamiers : un site verdoyant et ombragé au bord de la rivière de l'Ariège

Le site du camping du Pamiers, l'Apamée se situe à proximité du Pont du Jeu du Mail, route d'Escosse à Pamiers, d'une superficie de 25130 m² et d'une capacité d'accueil de 100 emplacements.

Le classement indique 68 emplacements nus et 32 emplacements Caravanes, Mobil-homes, Habitations légères de loisirs.

Le camping comporte notamment, les bâtiments, aménagements et installations suivants :

- Un bâtiment d'accueil composé :
 - De l'accueil,
 - D'un bureau administratif de 16m²,
 - D'une salle d'activités, agrémentée d'une cheminée,
 - D'une zone cuisine dotée d'une hotte et d'un plan de travail (pour une offre de restauration de type snack),
 - D'une terrasse extérieure en bois de 55 m² pour le snack.
- Un bloc-sanitaires
- Une laverie de 25m²
- Un logement du gardien de 100m², disposant de 3 chambres, 1 salon-séjour-cuisine, 1 terrasse de 15 m²

- 35 bornes « grand confort »
- 20 bornes avec prises électriques
- 12 bornes d'eau potable + 2 points d'eau
- 1 vidoir pour caravanes et camping-cars
- Les VRD correspondants, et permettant de raccorder les locatifs
- Des plantations
- Un boulodrome de 110 m²
- 2 zones de jeux d'enfants de 50 m²
- Une piscine ludique de 6x12
- La clôture de l'ensemble de l'équipement.

L'exploitant actuel prévoit de reprendre les cottages, laissant les emplacements concernés prêts à accueillir de nouvelles habitations légères, en fonction du projet du nouveau gestionnaire. A l'issue de l'exploitation actuelle demeurent comme locatifs, 8 tentes Cyrus, 4 chalets de 5 places et 4 chalets de 6 places.

Outre les emplacements, le camping comprend un bâtiment central de restauration et une piscine. Deux logements de fonction, dont un appartement et une maison avec jardin complète l'installation. Le camping est actuellement classé 3 étoiles.

Un appel à candidature pour une exploitation privée

Jusqu'ici exploité sous le régime de la délégation de service public, la ville souhaite confier la gestion du camping de Pamiers à un exploitant privé. Dans ce cadre, la ville ne participe pas évidemment pas à la gestion du camping, mais elle souhaite néanmoins que le camping de Pamiers contribue à l'attractivité de la ville, principalement par la qualité de ses services et le plus possible en collaborant avec les acteurs locaux de l'animation de la ville, aussi bien culturels que sportifs.

La procédure de sélection d'un gestionnaire

La procédure de sélection du gestionnaire du camping de Pamiers se déroulera en deux étapes :

1) Transmission d'un dossier comprenant les éléments suivants :

- Projet d'exploitation, comprenant au minimum une présentation écrite des axes de développement, la nature de la structure juridique porteuse, un CA prévisionnel sur 3 ans ainsi qu'un budget prévisionnel sur 3 ans également. Le budget prévisionnel indiquera le montant de loyer que l'exploitant estime pouvoir payer à la commune de Pamiers dans le cadre de son projet. Il indiquera également en fonction de la nature juridique du contrat qu'il envisage, la durée du bail.

- Toutes références professionnelles utiles attestant de la capacité à gérer un camping, comprenant au moins le Curriculum Vitae du gestionnaire candidat.

2) Au vu des références, un entretien avec une commission de sélection composé de représentants de la commune, de la CCPAP et de professionnels du secteur.

La commission de sélection prendra en compte en priorité la qualité du projet et des références, et son adéquation avec la volonté d'améliorer l'attractivité de la ville, le montant du loyer envisagé par le candidat.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Qualité de la prestation d'hébergement touristique : 40%
- Intégration du projet d'exploitation avec les projets de la ville : 30%
- Montant du loyer proposé : 30%
-

Calendrier

Date limite de remise des dossiers : 20 septembre 2023

Date limite de désignation du gestionnaire : 7 octobre 2023

Information et visite

Le dossier d'information, les renseignements utiles ainsi que l'organisation de visite peuvent être demandés auprès de G. Simonetti, DGS de la ville de Pamiers aux coordonnées suivantes :

secretariat.dgs@ville-pamiers.fr

Tél : 05 61 60 95 12

Contenu du dossier :

- Plan du camping
- Compte d'exploitation des trois dernières années
- Photos